



Mardi 7 avril 2020

À LA UNE

Covid-19 : Le CNB vote un manifeste des avocats pour l'État de droit en temps de crise sanitaire



Comme tous les Français, les avocats appréhendent avec inquiétude le présent et les temps à venir. Ainsi, ils appliquent avec responsabilité les consignes de santé publique dès lors qu'elles sont décidées dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire liée au Covid-19. Pour autant, en cette période, les avocats doivent aussi assumer les missions essentielles à l'État de droit pour faire vivre cet État de droit et accompagner leurs compatriotes confrontés à des difficultés sans cesse plus prégnantes, c'est pourquoi l'assemblée générale du CNB a ainsi adopté à l'unanimité un manifeste des avocats pour l'État de droit en temps de crise sanitaire.

[Lire le manifeste](#)

Covid-19 : Le CNB obtient les indemnités journalières pour la garde d'enfants, pour les avocats

Le CNB a alerté par deux fois le ministre des Solidarités et de la Santé (courriers des [19 mars](#) et [24 mars 2020](#)) sur la situation de nombreux avocats touchés par les conséquences de la crise sanitaire du Covid-19, parfois contraints de quitter leur cabinet pour garder leurs jeunes enfants, sans possibilité de télétravail.

Dans un [courrier du 1er avril 2020](#), le ministre des Solidarités et de la Santé a indiqué que des indemnités journalières seront également accordées à la profession d'avocat pour la garde d'enfants et pour les personnes vulnérables. Nous attendons toujours une réponse du Gouvernement en ce qui concerne l'arrêt maladie ou l'isolement dans d'autres situations que vivent nos Confrères.

Dans les prochaines semaines, toute l'activité du CNB sera portée par un seul objectif : aider les avocats à sortir de la crise et à sauvegarder leur cabinet.

[En savoir plus](#)

RÈGLES & USAGES

Uniformisation des règles de communication des avocats, quels que soient les supports - Réforme de l'article 10 du RIN

L'assemblée générale du CNB a adopté, après concertation de la profession, la décision à caractère normatif n° 2019-005 portant réforme de l'article 10 « communication » du Règlement intérieur national (RIN).

Cette réforme permettra une communication identique quel que soit le support utilisé, sans faire de distinction entre ce qui relève de la publicité personnelle et ce qui relève de l'information professionnelle.

[En lire plus](#)

Réforme de la procédure disciplinaire : propositions pour simplifier et moderniser la procédure

L'assemblée générale du CNB a confirmé l'impérieuse nécessité de proposer dans les meilleurs délais une réforme de la procédure disciplinaire des avocats aux fins de la rendre plus fluide, plus lisible, plus en adéquation avec les exigences de transparence et moins exposée à interprétations jurisprudentielles. Elle a décidé de poursuivre les discussions avec la Chancellerie sur les orientations de la réforme proposée dans le rapport.

[En lire plus](#)

TEXTES

Vote pour la force exécutoire de l'acte d'avocat et des décisions de taxation des bâtonniers

Connaissance prise du rapport présenté par la Commission des textes sur les propositions 6 et 21 des États généraux de l'Avenir de la profession, le CNB a réaffirmé ses demandes en faveur de l'octroi, à titre expérimental, de la force exécutoire à l'accord de médiation et l'accord résultant d'une procédure participative contresignés par les avocats des deux parties ainsi que la consécration de ses propositions de réforme de la procédure de fixation des honoraires pour faciliter le recouvrement des honoraires des avocats (fixation d'un taux de ressort à 2 000 euros et possibilité pour le bâtonnier de rendre exécutoire tout ou partie de sa décision).

[En lire plus](#)

FORMATION

Proposition de réforme de la spécialisation des avocats

Après concertation des instances de la profession, le CNB a adopté une série de propositions à l'attention du ministère de la Justice visant à modifier, d'une part, le régime d'accès aux certificats de spécialisation et, d'autre part, la liste des mentions de spécialisation en usage dans la profession d'avocat.

Le CNB propose notamment de créer une nouvelle mention de spécialisation intitulée « Droit de la protection des données personnelles ».

Les avocats qui souhaiteraient pouvoir faire usage de cette mention de spécialisation sont invités à faire part de leur intérêt en envoyant un mail à specialisation@cnb.avocat.fr. Le nombre de marques d'intérêts reçu sera un argument de poids pour convaincre le ministère de la Justice !

En lire plus

GROUPE DE TRAVAIL LEGALTECH

Le CNB se prononce contre le décret Datajust

En plein état d'urgence sanitaire, le décret Datajust portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel a été publié au [Journal officiel le 29 mars 2020](#).

Le Conseil national des barreaux s'insurge de la publication d'un tel décret en plein état d'urgence sanitaire alors que le président de la République avait annoncé que seuls paraîtraient des textes directement en lien avec la lutte contre le Covid-19.

Le CNB exige notamment d'être associé aux travaux de conception de l'algorithme, actuellement en cours, afin d'en garantir la transparence et l'absence de biais et que des garanties propres à assurer un accès équitable aux résultats qui seront produits par l'algorithme soient apportées par le Gouvernement à l'ensemble des professionnels du droit, afin de préserver l'égalité des armes.

En lire plus

COMMUNICATION

Bilan de la campagne #AvocatsSolidaires

En lançant la campagne #AvocatSolidaires, nous avons pris en compte les craintes de la profession et nous avons donc adapté les modalités de la campagne : échanges téléphoniques de 30 minutes maximum uniquement centrés sur les questions liées à la crise sanitaire, avec un critère de proximité et de domaine de compétence, et avec un droit de suite.

La campagne #AvocatsSolidaires a notamment permis de :

- Répondre présent dans un moment crucial ;
- Montrer les expertises de la profession ;
- Replacer l'avocat au cœur de la société ;
- Préparer la reprise d'activité post-crise.

Au total, 4 421 échanges téléphoniques pris en charge à 98% ont été réalisés et 650 avocats supplémentaires se sont inscrits à [avocat.fr](#).

En lire plus

COTISATIONS CNB

Simplification des modalités de cotisations du CNB

En raison de la crise du Covid-19 et de la situation difficile de nombreux Confrères, le CNB adapte ses cotisations. Les avocats qui payent directement au CNB pourront payer en 10 fois sans frais. Nous permettons aux avocats de payer quand ils pourront dans l'année. Il n'y aura pas d'échéance, ni d'urgence, ni de relance.



SUR LES RÉSEAUX #AGCNB



Vice-Bâtonnière de Paris
@NathalieRoret



Ouverture de l'AG du @CNBarreaux en visio, une première historique ! @feral_schuhl #avocats #ConfinésActifs



♡ 46 14:25 - 3 avr. 2020



💬 21 personnes parlent à ce sujet



Laurence Garnerie
@lgarnerie



L' #AGCNB vient d'adopter à l'unanimité le Manifeste des avocats pour l'Etat de droit en temps de crise sanitaire

♡ 5 14:58 - 3 avr. 2020



👤 Voir les autres Tweets de Laurence Garnerie



Justice&Com
@avocatscom



Voilà une excellente nouvelle pour la #communication des #avocats ! 🌟🌟🌟 @CNBarreaux twitter.com/CNBarreaux/sta

...



CNB @CNBarreaux



L' #AGCNB vote l'uniformisation des règles de #communication des avocats, quelque soient les supports. ➡ Suppression de la distinction entre information professionnelle et publicité personnelle.

♡ 3 14:52 - 4 avr. 2020



👤 Voir les autres Tweets de Justice&Com



RESTONS CONNECTÉS



[espace avocat](#) | [encyclopédie](#) | [avocat.fr](#) | [RIN](#) | [petites annonces](#)

[Site institutionnel du CNB](#)

[Plateforme de consultations juridiques en ligne](#)



+33 (0)1 53 30 85 60



servicecom@cnb.avocat.fr



Conseil national des barreaux 180 boulevard Haussmann, 75008 Paris

[Si vous souhaitez vous désabonner du Focus AG, suivez ce lien](#)